REGLEMENT TECHNIQUE &SPORTIF2022/2023

Discipline Pole Dance

Table des matières

RÈGLEMENT TECHNIQUE 3
CHAPITRE 1 – PRESENTATION 3
1. GENERALITES 3
2. PRESENTATION DE LA DISCIPLINE 3
CHAPITRE 2 - TYPES D'ÉPREUVES ET CATEGORIES D'ÂGE 4
1. CATEGORIES 4
CHAPITRE 3 – MUSIQUES, TENUES ET PÉNALITÉS 5
1. CHOIX MUSICAL 5
2. COSTUMES 5
3. CHAUSSURES 6
4. ACCESSOIRES ET PRODUITS DIVERS 6
CHAPITRE 4 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION 7
1. LES BARRES OU POLES 7
CHAPITRE 5 – CRITERES DE JUGEMENT 8
1. ARTISTIQUE 8
2. TECHNIQUE 9
RÈGLEMENTSPORTIF 10
CHAPITRE 6 – DISPOSITIONS GENERALES 10
1. ACCESSIBILITE A LA COMPETITION 10
2. TYPE DE COMPETITIONS OUVERTES 11
3. INSCRIPTIONS ET DESISTEMENTS 11
4. CLASSSEMENT ET ATTRIBUTION DES TITRES 11
CHAPITRE 7 – REGLEMENT DES JUGES 12
1. COMPOSITION D'UN CORPS ARBITRAL 12
2. SYSTEME DE NOTATION 12

R È G L E M E N T T E C H N I Q U E

CHAPITRE 1 – PRESENTATION

1. GENERALITES

Le présent règlement s'applique à toutes les compétitions sous l'égide de la Fédération Française de Danse. Il est valable tout au long de la saison de compétition.

Pour certaines raisons (modification du règlement international par exemple), ce règlement pourrait être modifié en cours de saison et sa nouvelle version serait applicable dès sa diffusion.
Lors des compétitions, des modifications mineures peuvent être décidées par le juge arbitre après accord de l'ensemble des membres du corps arbitral présent.

2. PRESENTATION DE LA DISCIPLINE

La pole dance est un mélange de danse, de figures aériennes et d'acrobaties, essentiellement autour de et sur une ou plusieurs barres métalliques verticales, généralement d'un diamètre de 38 à 45 millimètres. Ces barres peuvent être fixes, ou bien tourner librement autour de leur axe, en fonction de la poussée exercée par la danseuse ou le danseur.
C'est une discipline gymnique extrêmement physique, officiellement reconnue depuis peu en tant que sport en Europe. Elle exige une force et une souplesse réelles pour évoluer librement et avec grâce, mais elle peut également prendre une forme très artistique et créative.

La discipline POLE regroupe les styles suivants :

- POLE DANCE, mettant en avant les qualités artistiques et chorégraphiques du danseur, sans pour autant oublier les techniques aériennes et acrobatiques
- POLE SPORT, dans lequel sont recherchées avant tout les qualités physiques et gymniques de l'athlète. (Cette dernière sera introduite prochainement avec un règlement spécifique dédié, le Code de Pointage POSA).

Les Championnats de France de Pole Dance et de Pole Sport seuls permettent aux poleuses et poleurs français de se qualifier pour le World Pole Art et pour le World Pole Sports POSA (World Pole Sports & Art Federation), sauf dérogation spéciale détaillée dans le Règlement Sportif, au chapitre 6 "Accessibilité".

CHAPITRE 2 - TYPES D'ÉPREUVES ET CATEGORIES D'ÂGE

1. CATEGORIES

Solo :
• Junior 1 mixte 10-13 ans
• Junior 2 mixte 14-17 ans
• Adultes hommes 18-39 ans
• Adultes femmes 18-39 ans
• Master 1, femmes 40-49 ans
• Master 1, hommes 40-49 ans
• Master 2 femmes 50 et plus
• Master 2 hommes 50 et plus
• Parapole adulte (18 ans et plus, Masters 1 & 2 compris)

Duo (femmes, hommes, mixtes) :
• Doubles junior 2 mixte (14-17 ans)
• Doubles adultes (18 ans et plus, Masters 1 & 2 compris)

L'âge pris en compte est l'âge obtenu durant la saison (ex : si la compétition est le 25 janvier et que le concurrent à 18 ans le 3 mai, il participera dans la catégorie adulte).

CHAPITRE 3 – MUSIQUES, TENUES ET PÉNALITÉS

1. CHOIX MUSICAL

- Les concurrents peuvent choisir librement leur accompagnement musical, qui peut être un montage de morceaux différents de divers artistes, ou un morceau unique.
- La performance complète devra durer au moins trois minutes (3mn) et au maximum quatre minutes (4mn) pour les catégories Adultes et Master, et entre deux minutes trente (2,30) et trois minutes (3mn) pour les catégories Juniors. Une durée courte proche de deux minutes trente pour les Juniors, et de trois minutes pour les Adultes et Masters, ne sera pas pénalisante.
- L'originalité du choix musical et l'harmonie entre la chorégraphie et la musique seront particulièrement appréciées.
- Chaque candidat devra envoyer sa musique, dans sa version finale (morceau original ou montage), au plus tard 15 jours avant la compétition.

2. COSTUMES

Le costume peut être simple, voire sobre, mais il doit y avoir un costume, car il fait partie intégrante de la présentation lors de la performance.

- L'adéquation entre ce costume et l'expression générale lors de la performance sera prise en compte par le jury dans la note artistique « présentation ».
- Les shorts, jupes et robes sont autorisés.
- Les transparences dans le costume sont admises tant qu'elles ne concernent pas la poitrine, les fesses ou la région pubienne. La nudité de ces mêmes zones (exceptée la poitrine pour les hommes) durant la performance donnera lieu à la disqualification immédiate du concurrent. Pour la même raison, sont interdits les strings ou les « bas de bikini » sauf s'ils sont de style « shorty » Les brassières et hauts type soutien-gorge, s'ils sont suffisamment couvrants et opaques, sont acceptés.
- Les pantalons et leggings, les bottes et chaussures montant au-dessus de la cheville, ainsi que les vêtements en cuir, simili cuir ou vinyle (ainsi que rubber, latex, PVC…) sont interdits, car ils donnent un avantage certain en termes de prises sur la barre, par rapport aux autres candidats.
- Pour cette même raison, les gants et les mitaines sont interdits, sauf éventuellement pour les cas d'hyperhydrose des mains importante et avérée, attestée par certificat médical.
- Il est également possible de retirer un seul élément de costume au cours de la performance, à condition que l'ensemble du costume restant demeure parfaitement

décent, et continue de répondre aux critères énoncés ci-dessus.

- L'utilisation de ruban adhésif ou de colle spéciale permettant au vêtement de rester en place pendant tout le show est recommandée.

3. CHAUSSURES

- Les chaussures peuvent être à talon, avec ou sans plate-forme.
- Les chaussures et chaussons de danse ou de sport, sont également autorisés.
- Les concurrents peuvent aussi exécuter leur performance pieds nus.
- Seules les bottes et chaussures montantes au-dessus de la cheville sont proscrites, en raison de l'avantage qu'ils procurent en termes de prise.

4. ACCESSOIRES ET PRODUITS DIVERS

a) ACCESSOIRES

- **Les accessoires** : de type chapeau, lunettes, boa, cravate, cape, canne… sont désormais autorisés dans le cadre de la compétition, à raison de 2 (deux) accessoires par candidat.
- Les bijoux sont proscrits pour des raisons de sécurité, à l'exception des colliers « ras de cou »
- L'usage de tables ou de chaises est en revanche interdit.

b) PRODUITS DIVERS

- Les produits à base de magnésie, poudres et lotions, permettant une meilleure prise en réduisant la transpiration, notamment au niveau des mains, sont autorisés (grip aids). Tous les produits collants, qu'ils soient sous forme de résine, spray ou lotion sont interdits.
- Aucune colle n'est autorisée, car il faut ensuite beaucoup de temps et des produits abrasifs pour l'éliminer de la surface des barres, ce qui est impossible pendant une compétition. De plus, ces produits deviennent vite contre productifs, et pénalisent ensuite les autres candidats, en se déposant sur les barres, et sont trop difficiles à éliminer totalement dans le temps imparti. **Le non-respect de cette règle, signalé par les pole cleaners, mènera à la disqualification immédiate du concurrent incriminé.**

CHAPITRE 4 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1. LES BARRES OU POLES

Deux poles seront disposées sur la scène pendant la compétition, l'une en mode statique (ne tournant pas sur elle-même) et l'autre en mode « spinning » ou rotatif, tournant librement sur son axe dans les deux sens.

- Quand on se situe face à la scène, dans le public, la barre en spinning se situe à droite, et la barre statique à gauche.
- Ce seront des barres, en chrome, en acier inoxydable (stainless steel) ou en laiton, de 45 millimètres de diamètre. Les barres seront espacées de 2,50 à 3 mètres (l'espacement conseillé étant de 3 mètres), et mesurent entre 3,50 et 4 mètres de hauteur.
- Les barres doivent impérativement provenir d'une marque professionnelle de barres de pole dance, et être dépourvues du système X-Lock.
- Les deux barres devront être utilisées par chaque concurrent de manière équilibrée au cours de la performance.

CHAPITRE 5 – CRITERES DE JUGEMENT

Les juges inscrivent des points sur les feuilles de juges de la FFDanse.

Les points, donnés par les juges, sont des notes de valeurs (et non d'appréciation) qui correspondent à des critères précis évaluant ainsi l'ensemble des qualités que les danseurs doivent avoir.

La note doit être détaillée. Dans tous les cas, le président du jury pourra demander à un juge de justifier une note attribuée à un athlète.

Le classement et le départage des compétiteurs dans tous les tours se font grâce à la moyenne des notes que les juges établissent. Dans le cas où il y a un score égal entre 2 athlètes, le président du jury prendra la décision en prenant la valeur d'un des critères pour départager les danseurs.

1. ARTISTIQUE

L'apparence du concurrent doit être de nature à captiver l'intérêt du public et des juges, sans jamais être vulgaire ni indécente

- La cohérence entre la présentation générale du candidat et le thème de sa performance sera un atout essentiel.
- Le deuxième aspect est le contact visuel du candidat avec l'auditoire (le regard, les expressions du visage, la présence en général sur la scène) qui doit également attirer et retenir l'attention de l'assistance.
- L'élégance, la fluidité et la propreté d'exécution de chaque figure, ainsi que la grâce et la créativité de la chorégraphie seront déterminants pour la notation.
- Le programme devra comporter une partie d'enchaînement au sol (floorwork). L'interprétation artistique devra être en accord avec la musicalité et le thème de la performance.
- La musicalité de la chorégraphie est essentielle à chaque instant de la performance.

Nombre de points au total pour l'artistique : 30

2. TECHNIQUE

Afin de permettre au jury et au public de se concentrer sur l'aspect technique, ce qui est indispensable dans le cadre d'une compétition, les concurrents devront éviter de « chantonner » avec leur musique d'accompagnement.

- L'enchaînement des mouvements devra incorporer de façon fluide des transitions, des spins et des tricks, ainsi que des poses à la barre et des parties dansées.
- La souplesse, la force, l'équilibre, l'agilité, l'amplitude et la précision dans le mouvement devront être mis en avant aussi bien dans les transitions que dans les tricks et les spins eux-mêmes.
- La propreté d'exécution de chaque mouvement sur les poles, ainsi que l'esthétique des lignes sont recherchées et appréciées dans la notation.
- L'originalité dans la combinaison des tricks, spins et holds sur et autour de la barre, la variété des figures et leur niveau de difficulté (notamment en termes de force, souplesse, agilité, équilibre…) seront pris en compte, afin de juger du niveau de compétence des concurrents, ainsi que de leur maîtrise.

Nombre de points au total pour la technique : 30

R È G L E M E N T S P O R T I F

CHAPITRE 6 – DISPOSITIONS GENERALES

1. ACCESSIBILITE A LA COMPETITION

Sélection pour toutes compétitions :

- L'âge pris en compte est celui que l'athlète aura au cours de la saison sportive, qui se termine le 31 août de chaque année.
- Tous les candidats doivent être porteurs d'une licence de la Fédération Française de Danse à jour. (Licence B)
- Les candidats étrangers résidant en France peuvent participer aux compétitions

Sélection pour le Championnat de France :

Grâce au développement de la discipline au niveau territorial, le nombre de candidats pour les championnats régionaux et interrégionaux augmentent inexorablement, et ce dans toutes les catégories.

Par conséquent, à partir de janvier 2020, et pour garantir le plus haut niveau lors du championnat de France, un score minimum sera demandé aux athlètes pour la sélection en finale.

- Adultes femmes, Adultes hommes, Doubles mixtes (18-39 ans) et Junior B mixtes (14-17 ans) : 40 points
- Masters 40+ femmes, Masters 40+ hommes : 38 points
- Junior A mixtes (10-13 ans), Masters 50+ femmes et Masters 50+ hommes : 36 points

Les 3 plus hauts scores pour chaque catégorie, pour le Nord, le Sud et l'Outre-mer seront sélectionnés pour la finale du championnat de France.

Étrangers résidant en France :

- Les compétiteurs étrangers peuvent concourir, s'ils sont officiellement résidents, et se qualifier pour le national ou l'international, mais ils ne feront pas partie du classement. Un prix spécial du jury pourra cependant leur être attribué, s'ils font partie des meilleurs scores dans leur catégorie.
- Les titres de champion.ne ou vice-champion.ne de France, ainsi que les médailles, ne seront pas attribuées aux candidats étrangers. Ils seront attribués aux compétiteurs de nationalité française suivants dans le classement de la compétition.

2. TYPE DE COMPETITIONS OUVERTES

- Sélectifs inter-régionaux :
  - 3 pour le nord (Nord-Ouest, Île-de-France, Nord-Est)
  - 2 pour le sud (Sud-Ouest, Sud-Est)
  - 1 pour la région Antilles-Guyane
  - 1 pour la Réunion
- Le Championnat de France de Pole Dance
- Le Championnat de France de Pole Sports (sélectifs en vidéo en avril/mai)

3. INSCRIPTIONS ET DESISTEMENTS

Les inscriptions pour les sélectifs inter-régionaux, qui mènent au Championnat de France, se feront directement auprès des organisateurs.

Les frais de participation aux Sélectifs et Championnats sont les suivants :

- **25€ pour les catégories SOLO**
- **45€ pour les catégories DUO**

Les frais de participation au Championnat de France sont les suivants :

- **45€ pour les catégories SOLO**
- **70€ pour les catégories DUO**

Désistement :
Il sera pris en compte jusqu'à 1 mois avant le Sélectif, avec présentation d'un justificatif médical ou professionnel le cas échéant. Au-delà, ou à défaut de justificatif recevable, il sera considéré comme forfait.

4. CLASSSEMENT ET ATTRIBUTION DES TITRES

Le classement sera établi par le jury suivant les notes obtenues, avec attribution d'une médaille d'or pour les premiers, une médaille d'argent pour les deuxièmes et une médaille de bronze pour les troisièmes.

Lors d'un championnat territorial, le titre est décerné dès lors qu'un licencié participe à la compétition.

Lors d'un championnat de France, il faut au minimum 3 candidats participant à la compétition pour que le titre national soit attribué.

Les titres de champion et vice-champion ainsi que les médailles ne seront pas attribuées aux candidats étrangers. Ils seront attribués aux compétiteurs de nationalité française suivant dans le classement de la compétition.

Étrangers résidant en France :

- Les compétiteurs étrangers peuvent concourir, s'ils sont officiellement résidents, et se qualifier pour le national ou l'international, mais ils ne feront pas partie du classement. Un prix spécial du jury pourra cependant leur être attribué, s'ils font partie des meilleurs scores dans leur catégorie.
- Les titres de champion.ne ou vice-champion.ne de France, ainsi que les médailles, ne seront pas attribuées aux candidats étrangers. Ils seront attribués aux compétiteurs de nationalité française suivants dans le classement de la compétition.

CHAPITRE 7 – REGLEMENT DES JUGES

1. COMPOSITION D'UN CORPS ARBITRAL

Pour toute compétition (Sélectif, Championnat, …), le corps arbitral sera composé de :

- 5 juges :
  - 2 artistiques
  - 3 techniques (dont 1 président du jury)
- 1 scrutateur (+ 1 assistant optionnel pour le national)

2. SYSTEME DE NOTATION

Technique :

- Difficulté des tricks impliquant la souplesse : 5pts
- Difficulté des tricks impliquant la force : 5pts
- Difficulté des tricks impliquant l'agilité et la précision dans la vitesse : 5pts
- Précision et propreté d'exécution des mouvements : 5pts
- Fluidité dans les transitions entre les mouvements : 5pts
- Originalité des tricks et/ou des combinaisons : 5pts

Pénalités :

Pour les fautes techniques le président du jury pourra déduire de 1 à 5 points sur la globalité de la note technique.

Les fautes qui donnent lieu à des pénalités (déductions de points), pouvant aller jusqu'à la disqualification, sont les suivantes :

- Glissades, pertes de grip (prises des mains ou du corps)
- Hésitations involontaires
- Trébuchements
- Chutes, pertes d'équilibre
- S'essuyer les mains sur le corps ou sur le costume
- Dysfonctionnements du costume
- Nudité partielle, volontaire ou non, des parties du corps à caractère intime
- Accessoire(s) non autorisé(s)
- Non-respect de la durée de la prestation
- Non-respect du règlement de manière générale
- Non-présentation sur scène au moment de son passage
- Thèmes non-autorisés (violence excessive, racisme ou sexisme, sexualité explicite, vulgarité…)

Artistique :

- Danse, grâce et fluidité dans les parties dansées : 5pts
- Chorégraphie et musicalité : 5pts
- Travail au sol (non debout) : 5pts
- Expression artistique, créativité/originalité : 5pts
- Présentation générale et rapport au public, assurance : 5pts
- Cohérence histoire/personnage/musique/costume : 5pts

Obtention du score final :

- Pour la note ARTISTIQUE, c'est le total des notes attribuées par les juges artistiques divisé par 2 (chaque juge attribuant des notes jusqu'à 5 points par critère). La note artistique maximale est de 30
- Pour la note TECHNIQUE, c'est le total des notes des juges technique (y compris le head judge) divisé par 3 et duquel sont retranchées les pénalités. La note technique maximale est de 30.
- Pour la Note Finale, c'est le total des notes calculées artistiques et techniques. La note finale maximale est de 60.

Soit sur les 5 juges, une note totale maximale de 60 points.